



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3593

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la société Air France

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 29 JANVIER 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 JANVIER 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 FEVRIER 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 FEVRIER 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BERRA (pouvoir à M. GUILLAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/3593 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON / AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET LA SOCIETE AIR FRANCE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 janvier 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Héritier de la Société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre national de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Depuis lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui l'a doté en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium.

A l'occasion de la saison 2017-2018, il fera découvrir au grand public la richesse de son répertoire. Ainsi, plus de 160 concerts sont proposés au cours de la saison et autant d'actions culturelles et de projets à destination des publics de demain.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à ces événements auprès du grand public et de leurs retombées publicitaires, la Compagnie Air France KLM a pris contact avec la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon afin d'apporter son soutien en devenant parrain de la saisons 2017-2018 et du concert d'ouverture de la saison 2018-2019.

La compagnie aérienne Air France KLM a souhaité être associée au plan promotionnel de l'Auditorium - Orchestre national de Lyon pour les événements de la saison 2017-2018.

Le soutien de la Compagnie Air France KLM à la Ville de Lyon /Auditorium-Orchestre national de Lyon est proposé selon les modalités de parrainage suivantes :

Parrain	Apports du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Air France KLM	<p>Mise à disposition de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ½ page publicitaire dans Air France Magazine du mois d'août 2018, avec mise en avant du concert d'ouverture de la saison 2018-2019 (diffusion à l'international à 404 000 exemplaires). <p><i>Valorisation : 18 000 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 billets d'avion aller-retour Lyon/Prague à gagner à l'occasion de l'apéro Facebook destiné au moins de 28 ans (mardi 4 octobre 2017), organisé par l'Auditorium-Orchestre national de Lyon. <p><i>Valorisation : 1 404 € HT (soumis à</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation de soirées relations publiques avec organisation du réceptif et coordination du traiteur, mise à disposition du salon Raval après concert, du personnel d'accueil, la prise en charge de la sécurité, de la technique, du nettoyage des fluides : - Pour 36 personnes, pour le concert du jeudi 5 octobre 2017, à 20h00, Bryn Terfel Wagner et Verdi. <p><i>Valorisation des places de concert : 1 728 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour 40 personnes pour les concerts des vendredi 16 mars 2018 à 20h00, PEER GYNT, concert symphonique Orchestre national de Lyon, Leonard Slatkin, direction et du jeudi 26 avril 2018 à 20h00, symphonie n° 9 de Schubert. <p><i>Valorisation des places de concert pour les deux soirées : 3 840 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</i></p>

	<p><i>TVA dans les conditions de droit commun).</i></p>	<p><i>Valorisation du salon Ravel pour les 3 réceptifs : 9 000 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à disposition de places de concert : <ul style="list-style-type: none"> • 12 places en 1^{ère} série pour le ciné-concert du mercredi 14 février 2018 – Titanic. <i>Valorisation : 576 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</i> • 12 places en 1^{ère} série pour le ciné-concert du vendredi 5 juin 2018 – Amadeus de Milos Forman. <i>Valorisation : 576 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</i> ▪ Présence du logo d'Air France sur la brochure de la saison 2017-2018 et sur les programmes des concerts des 5 octobre 2017, 16 mars 2018 et 26 avril 2018. <i>Valorisation : 2 284 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</i> ▪ Mise à disposition de la dernière de couverture du programme du concert des étudiants du 9 novembre 2017 pour une page de publicité HOP AIR France <i>Valorisation : 1 400 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</i>
	<p><u>Valorisation totale : 19 404 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</u></p>	<p><u>Valorisation totale : 19 404 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</u></p>

Le parrainage correspondant est formalisé dans la convention jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la compagnie Air France KLM est approuvée.
2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
3. Les recettes relatives à ce parrainage seront imputées au chapitre 77.

4. Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 011 du budget annexe 07.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER